



COMMUNE DE FARGES
PROCÈS-VERBAL
Conseil Municipal n°02 - Séance du 27 Avril 2026

Celui-ci s'est réuni salle du Conseil de la mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 22 Avril 2026, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Présents : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – CAILLET Catherine - BILLON-BRUYAT Raphaël - ZEIGER Véronique - BEST-MANN Patrick - EWERT Birgit - ROUAULT Steven – LESUEUR Isabelle – DERIVE Luc – CHRETIEN Laurence – PYTHOUD Stéphane – QUINIO Marie-Madeleine – WIECHERS Charlotte

Excusés : Adrien DESPRES (pouvoir à Guillaume LUCK)

Absents :

1. CONSEIL MUNICIPAL :

Ouverture de la séance à 20h00

Désignation du secrétaire de séance : Catherine CAILLET

Procès-verbal N°01 :

Accepté à l'unanimité

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

3. URBANISME :

PA: NEXITY

PC: ER-RAIS Jibril (refus)

DP: RINALDI Clément, HOARAU Jérémie (refus), GILBERT DE VAUTIBAUT Annie, ELK Maison Eco Energy (chez FERNANDEZ), LBOUBE Christian, BARBET-MASSIN Marie-Pierre, VILAR Magali

4. DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Délibération n° DEL2026-22 : PARKING SAINT-BRICE : confirmation de la mission du cabinet « ARCHIGRAPH »**

Il est rappelé à l'assemblée que le projet de création du « parking St Brice » en bas de la route du Col du Sac, au croisement avec la rue de la République. Le cabinet ARCHIGRAPH a été contacté pour une étude préalable pour un montant total de 8 520 € HT soit 10 224 € TTC. La délibération n°DEL2023-68 ne prévoyait que les honoraires de l'état des lieux et l'esquisse/faisabilité ainsi que l'approche budgétaire.

Il convient d'approuver les autres étapes du projet : Étude avant-projet (AVP) et avant-projet définitif (AVD) 700 € HT, Étude de projets (PRO) 550 € HT, Dossier de consultation des entreprises (DCE) 1 550 € HT, Assistance aux contrats de travaux (ACT) 900 € HT, Direction exécution des travaux (DET) 3,2 % du montant HT des travaux à réaliser et Assistance aux opérations et réception des travaux (AOR) 600 € HT.

Pour un total de **4 300 € HT** soit **5 160 € TTC**.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2026-23 : Rénovation énergétique de la mairie : avenant n°2**

Il est rappelé que la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique de la mairie a été confié au cabinet « ATE-LIER B » de Valserhône. Ces derniers nécessitent un avenant n°2 du maître d'œuvre qui s'élève à 6 491.58 € HT soit 7 789.89 € TTC. Ce dernier porte le montant du marché à 68 145.16 € HT.

A noter que plusieurs lots nécessitent aussi un avenant :

- **Lot n°05 « PONCET CONFORT DECOR »** : avenant 1 s'élevant à 7 661.00 € HT soit 9 193.20 € TTC

Portant le marché à 107 088.30 € HT soit 128 505.96 € TTC.

- **Lot n°02 « GALLIA »** : avenant 2 s'élevant à 20 269.31 € HT soit 24 323.17 € TTC.

Portant le marché à 119 257.74 € HT soit 143 109.29 € TTC.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2026-24 : Annulation de l'indexation de l'indice national des loyers commerciaux**

L'assemblée est informée d'une demande du commerce « Les 3 petits fermiers ». Ces derniers demandent de ne pas reconduire au 1^{er} Juillet 2026, l'indexation sur la variation de l'indice national des loyers commerciaux.

Considérant le contexte économique actuel susceptible de fragiliser les activités commerciales locales et considérant la volonté de la commune de soutenir le tissu économique local, il est proposé de suspendre l'indexation des loyers commerciaux au 1^{er} Juillet 2026, pour un an.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2026-25 : Désignation des délégués fargeois**

Suite aux élections municipales de mars 2026, il convient de nommer des délégués dans différentes commissions extérieures :

- **Comité technique de la Régie des Eaux Gessiennes** : Titulaire : Mme QUINIO Marie-Madeleine, Suppléant : M. BESTMANN Patrick
- **Communes forestières** : M. Steven ROUAULT
- **Commission de révision des listes électorales** : Titulaires : Mmes HAURY Odile et FRANCOIS Nathalie ; Suppléants : Yannick FILLON ROBIN et BESTMANN Kristine
- **Commission communale des impôts directs (CCID)** : Mmes ZEIGER Véronique, CAILLET Catherine, EWERT Birgit, QUINIO Marie-Madeleine, M. DERIVE Luc, Mme DAVIT Catherine ; Suppléant : M. PUTTI Walter
- **Commission communale d'action sociale (CCAS)** : Outre les conseillers nommés lors du Conseil municipal du 20 Mars 2026, le CCAS sera conforté par la présence de M. Jean-Michel RIPOLL, Mme Sophie LÉBOUBE, Mme Céline GOASAMPIS, Mme Léa DUPIN, Mme Bernadette THUAU et Mme Huguette CHASSAGNE.

Accepté à l'unanimité

Arrivée de M. ROUAULT Steven

➤ **Délibérations n° DEL2026-26 : Délégation au maire de diverses attributions**

Il est rappelé que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines des attributions de cette assemblée. Cette démarche simplifie le déroulement des tâches administratives. Le Maire demande délégation, conformément aux textes en vigueur, des points 1 au 31, excepté les 3, 19, 20, 23, 25 et 28.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2026-27 : « CLOS GRIBALDI » - Autorisation de signature**

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire pour régulariser les espaces trottoirs de l'ensemble immobilier « Clos Gribaldi ».

En effet, lors de l'aménagement des espaces sécurisés de la rue Pierre Malfant, le trottoir communal a débordé sur la propriété privée d'Ain Habitat. Ces derniers cèdent, à l'euro symbolique, les parcelles N° 1620 et 1621, respectivement de 48ca et de 21ca. Un acte administratif sera rédigé.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2026-28 : Vote du compte financier unique 2025**

Diverses Les comptes 2025 sont présentés. Les résultats font apparaître des excédents :

	Fonctionnement	Investissement
Total dépenses 2025	980 545.85 €	1 246 119.40 €
Total recettes 2025	1 353 925.43 €	1 035 356.98 €
Excédent de l'exercice 2025	373 379.58 €	- 210 762.42 €
Excédent reporté 2024	260 000.00 €	196 113.62 €
Excédent de clôture 2025	633 379.58 €	- 14 648.80 €

Il est par ailleurs précisé que le montant des crédits reportés de l'exercice 2025 (restes à réaliser) s'élèvent en dépenses à 762 855.29€ et en recettes à 291 319.00 €. Ces restes à réaliser seront ainsi repris au sein du budget primitif 2026.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2026-29 : Attribution du résultat 2025 dans le budget 2026**

Après avoir approuvé le compte financier unique (CFU) Madame la Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient d'affecter au Budget Primitif 2026 les résultats de chaque section, à savoir :

Section de fonctionnement :	002 Excédent de l'exercice N-1 :	147 194.49 €	
Section d'investissement :	001 Excédent de l'exercice N-1 :	- 14 648,80 €	
	1068 :	486 185.09 €	Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2026-30 : Vote des taux d'imposition 2026**

L'état 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 est notifié par voie dématérialisée par la Direction Générale des Finances Publiques. Pour l'année 2026, compte tenu de l'augmentation des bases fiscales décidée par l'Etat de 0.8 %, il est proposé de reconduire les taux d'imposition 2025 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11,39 %
- Taxe foncière bâti (TFB) : 24,06 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 56,01 %

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2026-31 : Vote du budget primitif 2026**

Suite aux travaux de la commission finances, le Budget Primitif 2026 est arrêté aux montants de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 479 507.00 €	1 479 507.00 €
INVESTISSEMENT	1 260 864.68 €	1 260 864.68 €
TOTAL	2 740 371.68 €	2 740 371.68 €

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n°DEL2026-32 : Emplacement réservé Fa27**

Il est rappelé à l'assemblée que l'emplacement Fa27, situé près du hameau d'Asserans contiguë à la voie verte, a été répertorié par le PLUiH pour prévoir des emplacements de parkings et divers aménagements.

Le propriétaire de ce tènement, après avoir accepté le partage des parcelles, et plusieurs sollicitations, refuse de vendre les 167m² à la commune au prix maximal estimé par la SAFER de 6€.

Il est proposé d'entamer une procédure d'expulsion. La Maire demande le pouvoir pour la mise en œuvre de cette expropriation.

14 votes pour et 1 abstention

➤ **Délibération n°DEL2026-33 : Parcelle B179 : propriété ADOBATI**

La Maire rappelle que M. ADOBATI vend sa propriété. Pour ce faire et pour conforter l'accessibilité au rez-de-chaussée du « Café de la Poste », il convient de trouver une entente avec les riverains. Le service public doit être respecté. La Maire demande pouvoir pour intervenir auprès des riverains, partager la parcelle B179 actuellement en BND et enregistrer chez un notaire ce nouveau partage. A noter qu'une partie du tènement pourra être vendu au prix de l'estimation des domaines faite en 2024, soit 6 680 € le m².

Accepté à l'unanimité

DIVERS :

❖ **Présentation de l'étude portée par la CAPG de la piste cyclable « Collonges-Farges »**

Le tracé est présenté à l'assemblée. Le cabinet d'étude de l'opération menée par la CAPG, acte pour l'espace entre les feux et le panneau d'agglomération, trois variantes. Le conseil municipal se positionne sur la variante N° 2. Bien que son coût (125 000.00 €) soit le plus élevé des trois solutions proposées, elle apparaît la plus sécuritaire.

❖ **Situation de la Police municipale inter-communale**

Il est rappelé que la police municipale inter-communale, créée en 2016, est en arrêt depuis 2023. Depuis les élections, des réunions de travail ont permis de convenir que ce service est indispensable pour nos villages, victimes de nombreuses incivilités. Après l'évolution de diverses réglementations nationales des polices municipales, il est proposé d'étudier la possibilité de mettre en place une police rurale.

Des réunions avec nos voisins sont prévues en mai pour une décision finale début juin au plus tard.

❖ **Suite à la mutualisation des commémorations des 8 Mai et 11 Novembre, le 8 Mai 2026 aura lieu à Collonges, à 19H00. La gerbe à Farges, sera déposée au monument à 18H30.**

Il est proposé de commémorer l'anniversaire de l'incendie d'Asserans du 19 Aout 1944 tous les deux ans (anciennement tous les 5 ans).

La première commémoration de ce cycle aura lieu le 19 Aout 2026.

❖ **Mme Birgit EWERT demande la date de mise en route de la borne électrique, Place Obama. La commune est dans l'attente du branchement « fibre ». Elle fait part également sur les incivilités de la famille ZOBERNIG, Chemin de Chasuet et des bornes à incendie qui sont « ouvertes ».**

Un contrôle sera demandé aux pompiers de Collonges et une entreprise sera sollicitée pour une révision générale.

❖ **M. Steven ROUAULT fait part de la visite de l'expert sur le sinistre incendie du Chalet du Sorgia d'en bas, propriété du SIVOM, et également sur l'opportunité d'installer un composteur étanche sur le périscolaire. Une réunion sera organisée avec la directrice du service déchet. Une demande sera également faite pour l'installation d'un CSE « carton brun » qui pourrait être installé sur le parking de « La BUNE ».**

❖ **Les horaires d'ouverture de la Mairie vont changer pour la période du 29 Avril 2026 au 30 Juin 2026. Ils seront les suivants : Lundi fermé, ouvert les mardis de 16h à 18h30, Mercredi de 10h à 12h, Jeudi de 14h à 18h30 et Vendredi de 8h30 à 12h00.**

❖ **Un courrier des familles BAYLAC et JULIET reçu en mairie est lu par Madame la maire à l'assemblée. Ils se plaignent du City stade qui selon eux engendre du bruit et du manque de sécurité. Un courrier leur sera adressé spécifiant que les incivilités sont grandissantes dans la totalité du village.**

Séance levée à 22H30.

La secrétaire de séance,
CAILLET Catherine



La Maire,
Monique GRAZIOTTI



